



**“S'ENGAGER c'est croire que  
L'AVENIR se construit  
COLLECTIVEMENT”**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Objet – Opposabilité des Conditions Générales d'Adhésion
2. Conditions et modalités d'adhésion
3. Montant des cotisations et modalités de règlement
4. Durée de l'adhésion
5. Résiliation de l'adhésion
6. Avantages adhérents
7. Fin de l'adhésion
8. Droit de rétractation
9. Responsabilités – Garanties
10. Droit applicable
11. Conformité

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion (ci-après «CGA») s'appliquent à toute adhésion à la CFE-CGC Groupe La Poste (ci-après «CFE-CGC GLP»).

- Siège social : 90 rue La Fayette, 75009 Paris
- Adresse administrative : 90 rue La Fayette, 75009 Paris

## ARTICLE 1

### OBJET – OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

#### 1.1 Objet

Les présentes CGA ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'adhésion à la CFE-CGC GLP.

#### 1.2 Opposabilité

Toute adhésion à la CFE-CGC GLP vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGA ainsi que de la politique de protection des données personnelles.

Les CGA peuvent être modifiées à tout moment. Les nouvelles dispositions s'appliquent dès leur publication sur le site Internet de la CFE-CGC GLP ou leur notification par courriel. L'adhérent(e) déclare disposer de la capacité juridique pour contracter conformément aux dispositions en vigueur.

## ARTICLE 2

### CONDITIONS ET MODALITÉS D'ADHÉSION

#### 2.1 Conditions d'adhésion

Peuvent adhérer: les collaborateurs du Groupe La Poste et de ses filiales, salariés ou fonctionnaires, actifs ou retraités relevant des Classes III et au-delà .

L'adhérent(e) s'engage à :

- respecter les présentes CGA;
- s'acquitter du paiement de la cotisation (cf. article 3);
- fournir une adresse mail valide ;
- informer la CFE-CGC GLP de toute modification de ses données personnelles;
- Signaler tout changement de grade à la CFE -CGC GLP.

#### 2.2 Modalités d'adhésion

Différents modes d'adhésion sont proposés :

##### a) Par l'intermédiaire d'un représentant de la CFE-CGC GLP

Transmission au siège social du bulletin d'adhésion signé, accompagné obligatoirement d'un RIB.

Une confirmation d'adhésion sera adressée par mail au nouvel adhérent dans un délai de 5 jours suivant l'enregistrement du dossier.

##### b) Par voie postale ou électronique

Envoi du bulletin et du RIB :

- CFE-CGC Groupe La Poste, 90 rue La Fayette, 75009 Paris
- Ou par mail : [cgc@laposte.net](mailto:cgc@laposte.net)

##### c) En ligne (pré-adhésion)

Le formulaire est disponible sur le site Internet

Le représentant CFE-CGC GLP prendra contact pour finaliser l'adhésion.

#### Entrée en vigueur de l'adhésion:

L'adhésion prend effet à la date de signature du bulletin sous réserve:

- De la réception d'un dossier complet et de l'encaissement du premier paiement de cotisation;
- Tout dossier incomplet non régularisé dans un délai d'un mois est annulé de plein droit.



## ARTICLE 3

### MONTANT DES COTISATIONS & MODALITÉS DE RÈGLEMENT

#### 3.1 Montant des cotisations 2026

(Cf. bulletin d'adhésion)

La cotisation annuelle est réglée exclusivement par prélèvement automatique avec une facturation fractionnée par trimestre.

#### Calendrier prélèvements réguliers (dans les 5 jours suivant les)

- 21 janvier
- 21 juillet
- 21 avril
- 21 octobre

#### Premier prélèvement :

- Lorsque l'adhésion intervient dans la quinzaine précédant la fin d'un trimestre le premier prélèvement est reporté au trimestre suivant.
- En dehors de cette période, le montant de la cotisation sera proratisé sur la base de 90 jours. Le prélèvement sera effectué au cours du trimestre concerné.
- Tout montant inférieur à 10 € ne sera pas prélevé.

#### 3.2 Changement de classe d'adhésion

Tout changement de grade doit être signalé ; le montant de la nouvelle cotisation s'appliquera au trimestre suivant la déclaration.

#### 3.3 Rejet de prélèvement

En cas de rejet, une régularisation doit être effectuée dans les 15 jours :

- Soit par chèque à adresser au Siège Social
- Ou par nouvelle présentation du prélèvement sous 30 jours, à la demande de l'adhérent et sous réserve d'acceptation par la CFE-CGC-GLP.

À défaut de régularisation, l'adhésion pourra être résiliée de plein droit (cf. article 7).

## ARTICLE 4

### DURÉE DE L'ADHÉSION

L'adhésion est valable pour l'année civile et reconduite tacitement chaque 1er janvier.

## ARTICLE 5

### RÉSILIATION DE L'ADHÉSION

#### 5.1 Délai

La demande doit parvenir 15 jours calendaires avant la fin du trimestre.

Toute période entamée reste due.

#### 5.2 Modalités

- Par mail : [cyclaposte@gmail.com](mailto:cyclaposte@gmail.com)
- Par courrier recommandé : CFE-CGC Groupe La Poste, 90 rue La Fayette, 75009 Paris.

Un accusé de réception est transmis par mail.

## ARTICLE 6

### AVANTAGES ADHÉRENTS

#### 6.1 Protection juridique

L'adhérent bénéficie, dès son adhésion, d'un contrat de protection juridique professionnelle souscrit par la CFE-CGC GLP et régit par le code des assurances.

Les conditions générales de cette protection juridique sont annexées aux présentes conditions générales d'adhésion.

#### 6.2 Accès à l'information

- Accès au site Internet de la CFE-CGC GLP;
- Réception de publications et d'informations syndicales;
- Participation au réseau local CFE-CGC GLP.

## 6.3 Déductions fiscales

L'adhésion ouvre droit :

- à un crédit d'impôt de 66 % pour les déclarations au forfait (case 7AC) avec l'envoi d'un reçu annuel des cotisations versées, délivré en avril de chaque année;
- ou à une déduction intégrale pour les déclarations en frais réels (sans crédit d'impôt).

## 6.4 Confidentialité

L'adhésion est strictement confidentielle.

## ARTICLE 7

### FIN DE L'ADHÉSION

#### 7.1 À la demande de l'adhérent(e)

Selon les modalités prévues à l'article 5.

#### 7.2 Pour faute ou non-paiement

La CFE-CGC GLP se réserve le droit de résilier l'adhésion en cas de :

- non-paiement de la cotisation ;
- comportement portant atteinte à l'image ou à l'intégrité morale du syndicat.

L'adhésion prend alors fin à la date du trimestre précédent l'événement.

## ARTICLE 8

### DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.121-21 du code de la consommation, aucun droit de rétractation ne s'applique.

## ARTICLE 9

### RESPONSABILITÉS – GARANTIES

La CFE-CGC GLP s'engage à protéger les données personnelles de ses adhérents conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679).

L'adhérent est invité à consulter la Politique de Protection des données personnelles disponible sur le site Internet du syndicat.

Le syndicat est tenu à une obligation de moyens et décline toute responsabilité quant :

- aux informations transmises ;
- aux dommages directs ou indirects liés à l'utilisation du site ou des services.

## ARTICLE 10

### DROIT APPLICABLE

Les CGA sont régies par le droit français.

## ARTICLE 11

### CONFORMITÉ

Les présentes CGA sont conformes aux statuts et au règlement intérieur de la CFE-CGC GLP disponibles sur demande à l'adresse officielle du syndicat.

